Dammartinfo
LE JOURNAL DES DAMMARTINOIS
NOVEMBRE 2021
MAIRIE 01 64 04 32 72
Dammartin sur Tigeaux
www.dammartinsurtigeaux.net

Le nouveau restaurant scolaire

À la vue de l'augmentation des élèves qui déjeunent au restaurant scolaire, et afin de respecter sa capacité maximum, la commune a modifié le service unique en double service.

D'autre part, la commune a engagé des travaux d'amélioration de l'acoustique en plaçant des panneaux et des claustras équipés de porte-manteaux pour moitié subventionné par le fond d'équipement rural. Pour votre bonne information, 9 agents sont mobilisés tous les midis afin de gérer les enfants soit pendant les repas soit dans la cour de récréation.

Comment récupérer le repas de mon enfant en cas de maladie ou d'absence de professeur ?

Si votre enfant ou un enseignant est absent, vous avez la possibilité de venir chercher son repas entre 11h et 11h30 directement au restaurant scolaire en prenant soin au préalable de prévenir la mairie de votre venue et en apportant un récipient pour l'emporter. Nous vous rappelons que dans le règlement de la cantine, en cas d'absence, les parents doivent prévenir la mairie qui ne peut décommander les repas que 48 heures après, de ce fait 2 repas seront obligatoirement facturés.

■ Connectez-vous sur votre espace famille pour réserver et payer en ligne les repas de la cantine et l'étude surveillée

Depuis la rentrée 2021/2022, les réservations et le paiement des repas et de l'étude surveillée passent par un service en ligne : espacefamille.fr

Si vous rencontrez des difficultés à utiliser ce service, nous vous invitons à contacter la mairie qui vous procurera de l'aide.

La rentrée !
nos petits écoliers ont rejoint les bancs des écoles de Dammartin-sur-Tigeaux

Le 2 septembre 2021, nos petits écoliers ont rejoint les bancs des écoles de Dammartin-sur-Tigeaux et Tigeaux. Depuis des années nos deux écoles sont réunies en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et cette année l'école de Dammartin accueille 4 classes de maternelles ainsi qu'un CP et un CE1 et l'école de Tigeaux un CE2, un CM1 et un CM2. Sur Dammartin, suite à une ouverture de classe et une augmentation significative des élèves scolarisés en classe de petite section, la commune a engagé des travaux importants pour transformer une salle de classe en dortoir, créer un bureau de direction, un espace cuisine, et des espaces de rangements.

Memo rentrée !

HORAIRES DE L'ÉCOLE DE DAMMARTIN : Lundi, mardi, jeudi et vendredi **8h30-11h30/13h35-16h35**
ETUDE SURVEILLÉE SUR DAMMARTIN : 16h35-17h45
HORAIRES DE L'ÉCOLE DE TIGEAUX : Lundi, mardi, jeudi et vendredi **8h40-12h10/13h40-16h10**

Les écoles

Cette année, l'équipe enseignante du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) est composée de 9 professeurs et 3 ATSEM

Ecole de Tigeaux 77 ENFANTS

Directeur : M. Olivier Lemoine

Par téléphone : 01 64 04 34 79
Par mail : ce.0771929d@ac-creteil.fr

CE2 M. Olivier Lemoine

CM1 Mme Aurore Cresson

CM2 Mme Elodie Lavabre

Ecole de Dammartin-sur-Tigeaux 136 ENFANTS

Directrice : Mme Elisa Dupont

Par téléphone : 01 64 04 30 37
Par mail : ce.0770833m@ac-creteil.fr

Petite section Mme Elisa Dupont, et son ATSEM Mme Béatrice Féré

Petite section/Moyenne section Mme Céline Van Rietvelde et son ATSEM Mme Rosa Tep

Moyenne section/Grande section Mme Améline Caretti, et son ATSEM Mme Christelle Artèche

Grande section M. Renaud Changarnier

CP Mme Tiphaine Duque

CE1 Mme Christine Rolland

La mairie change d'adresse mail
Nous vous informons du changement d'adresse mail de la mairie :
mairie@dammartinsurtigeaux.net

Note d'urbanisme et acquisition de parcelles Grande Rue

La vallée du grand Morin est en site classé par décret du 28/03/2007. Dammartin-sur-Tigeaux fait partie des communes concernées par ce décret. Le but est de protéger notre vallée contre un développement urbanistique non contrôlé.

Notre commune est composée de 2 zones :
Site inscrit principalement sur les zones construites et Site classé sur le reste du périmètre. Notez que quelques habitations sont en site classé. Les contraintes de construction, de déboisement, de modification extérieure sont beaucoup plus importantes car elles doivent être validées par les ABF (Bâtiments de France) et par la DRIEE afin d'obtenir un accord du ministère. La durée d'instruction est de 8 mois environ.

La majorité des constructions sont en site inscrit. Toute modification extérieure de votre habitation ou de votre propriété doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, (par exemple : clôture, ravalement, volets, huisseries, portail, toitures, agrandissement, construction de garage, piscine, abri de jardin ou autre, démolition, etc....) soit tout ce qui se situe à l'extérieur de votre habitation. Votre dossier est ensuite instruit par les ABF qui émettent un avis. Si l'avis est favorable, le service de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB) instruit le dossier en fonction du règlement et de notre PLU en vigueur (et du règlement du lotissement si c'est le cas). Si l'avis est défavorable, le dossier est refusé par la CACPB. Chaque dossier faisant l'objet d'un accord est consultable en mairie.

Les élus ont conscience du problème de stationnement et de circulation dus à la densification par la division des parcelles suite à la loi Alur de 2014. Afin d'améliorer votre quotidien sur un large secteur autour de la place de l'Orme, nous allons proposer des places de stationnement sur une parcelle acquise récemment afin d'instaurer un règlement de stationnement sur ce secteur.

INFORMATION CHANGEMENT DE CIRCULATION

À partir du 10 novembre, la grande Rue repasse en sens unique, vous ne pourrez l'emprunter que dans le sens de la descente (de la place de l'église à la place de l'Orme).

COVALTRI

Depuis mi-avril, la végétation engendre des difficultés de plus en plus régulières pour la collecte des bacs robotisés sur certains secteurs, avec pour effet des casses matériels et rendant certains lieux inaccessibles. Afin d'assurer le service au mieux, merci d'accorder une vigilance particulière à l'entretien de vos espaces verts, élagage (taille des branches, des haies, ...) et débroussaillage qui pourraient impacter la collecte de ramassage des poubelles.

Sensibiliser la population à l'importance du débroussaillage et de l'élagage

En effet, chaque habitant doit lui-même se charger d'entretenir devant son habitation : désherbage, balayage des feuilles, nettoyage de la neige et du verglas. Il a l'obligation d'élagage si les branches avancent sur l'emprise des voies ou des chemins communaux.

Commission sécurité

La commune a procédé à la clôture et à l'aménagement extérieur du restaurant scolaire afin de répondre aux normes en vigueur en termes de sécurité incendie, d'accessibilité et d'intrusion. Un aménagement paysagé a également été réalisé.
La commission sécurité va porter un projet de règlement de stationnement afin de fluidifier la circulation et de rendre les promenades piétonnières agréables et sûres dans nos rues. Plusieurs phases sont au programme avec un aménagement de l'avenue de la Gare et de la grande Rue.

Retour en images sur la tempête du 19 juin

STE AVOYE

RUELLE BOURGOIN

LE GRAND MORIN

RUE DU PONT DE COUDE

RUE DE LA VENDÉE

CLASSE DES PS/MS

Le parc, les rues et les inondations...

LE RESTAURANT SCOLAIRE

RUE SAINT GOBERT

LE PARC

CARREFOUR FONTAINE-STE AVOYE

RUE DE LA FONTAINE

Aide financière de la carte Imagine'R des lycéens

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie finance la carte Imagin'R des lycéens.

Les lycéens des 54 communes de l'agglomération pourront bénéficier d'une aide financière de 63€ sur leur carte de transport IMAGINE'R pour l'année scolaire 2021/2022.
Pour bénéficier de cette aide de l'intercommunalité, les familles devront effectuer leur demande auprès de la communauté d'agglomération pour leurs enfants qui sont au lycée (jusqu'à la terminale, hors apprentissage).

Registre des personnes vulnérables

Si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre ou inscrire une personne, veuillez contacter la mairie.

Ce registre est très important et permet, en cas d'événement grave de rentrer en contact avec les personnes isolées et vulnérables sur notre commune.

L'entraide est l'affaire de tous !

CCAS : des services pour les séniors

TÉLÉALARME

La commune est adhérente au SMITT. Il s'agit d'un syndicat intercommunal pouvant vous faire bénéficier d'un suivi dans vos démarches de demande de dispositif de téléalarme.
Le tarif est négocié bien sûr ! Pour plus d'informations, contacter le CCAS ou la mairie.

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Un service de portage de repas à domicile existe à Dammartin-sur-Tigeaux. Il permet aux Dammartinois rencontrant des difficultés pour préparer leur repas de se maintenir à domicile.

Le CCAS reçoit sur rendez-vous (ccas.damtig@orange.fr) ou le 1er samedi de chaque mois sans rendez-vous.

France Services

La communauté d'agglomération vient d'obtenir l'ouverture de trois sites France Services, à Crécy-la-Chapelle, à Coulommiers et à la Ferté-sous-Jouarre.

Son objectif : vous aider dans vos démarches numériques administratives auprès des organismes suivants :

- **Caisse d'allocation familiale,**
- **Caisse d'assurance maladie,**
- **Ministère de la justice,**
- **Préfecture de Seine-et-Marne,**
- **Pôle emploi,**
- **Caisse nationale d'assurance vieillesse,**
- **Direction départementale des finances publiques (DDFIP),**
- **La sécurité sociale agricole (MSA).**

Gratuite pour tous les citoyens, l'accompagnement est assuré par deux agents.

Des permanences des partenaires sociaux sont toujours assurées.

Les France Services ont également comme mission de lutter contre l'éloignement numérique des usagers. Comme chaque France Services, celle de Crécy-la-Chapelle dispose d'un espace numérique en libre-service, pour effectuer vos démarches sur internet, accompagné par un agent.

Des ateliers de formation au numérique seront également proposés.

Il est même possible d'effectuer votre rendez-vous en visio-conférence dans une salle, avec la mise à disposition du matériel adéquate et sécurisé : casque audio, micro, ordinateur, webcam.

Plus d'informations :
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services

Coordonnées et horaires des trois France Services de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie (accessibles à tous les habitants du territoire) :

- **France Services Crécy-La-Chapelle**

3 rue de la Chapelle – Tél 01 64 63 75 39
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 17 H ET LE VENDREDI DE 9H À 12H30

- **France Services Coulommiers**

22 rue du palais de Justice – Tél 01 64 65 88 60
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H30

- **France Services La Ferté-sous-Jouarre**

17 rue de Reuil – Tél 01 60 22 19 19
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

l'Eau à Dammartin-sur-Tigeaux

Votre facture d'eau

La société Veolia est notre délégataire pour le service de l'eau potable et la société Saur pour le service de l'assainissement.

Depuis cet été les 2 factures sont groupées et c'est Veolia qui nous les expédie. Cependant, suite à une mauvaise coordination, vous avez reçu les factures de Veolia décalées dans le temps. Certains abonnés ont reçu 2 factures d'assainissement identiques. Vous ne devez vous acquitter que d'une seule facture évidemment. Pour tout renseignement, Veolia nous met à disposition une adresse mail réservée aux Dammartinois : conso-seine-et-marne.eau-idf@veolia.com.

Vous pouvez ainsi poser toutes vos questions, demander des échelonnements ou des mensualisations. Si vous n'avez pas reçu de facture, nous vous conseillons de la demander par mail pour ne pas vous mettre en difficulté dans le futur sachant que le m^3 d'eau assainie est aux environs de 11€ TTC.

Votre prochaine facture sera émise en Février 2022.

vos Démarches à Dammartin-sur-Tigeaux

CNI et passeport

La commune de Dammartin n'étant pas équipée d'un terminal biométrique, vous ne pouvez plus déposer vos demandes, même en cas de pertes ou de vols, à l'accueil de la mairie.

Les communes équipées de l'arrondissement de Meaux sont :

COULOMMIERS : **01 64 75 80 00**
CRECY-LA-CHAPELLE : **01 64 63 94 36**
DAMMARTIN EN GOELE : **01 60 03 85 50**
LA FERTE SOUS JOUARRE : **01 60 22 25 63**
LIZY SUR OURCQ : MEAUX : **01 60 09 97 00**
MEAUX : **01 60 09 97 00**
NANTEUIL LES MEAUX : **01 60 23 06 10**

Inscription des jeunes au titre de la Journée Défense Citoyenne, maintenant en ligne !

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement auprès de la mairie ce qui vous permettra d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Compte tenu des mesures sanitaires actuelles, les JDC en présentiel restent suspendues jusqu'à nouvel ordre. Vous avez toujours la possibilité d'effectuer votre JDC en ligne. Rendez-vous sur MAJDC.FR
Le certificat de participation remis après la JDC est obligatoire pour l'inscription aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour recevoir toutes les informations concernant votre commune, inscrivez-vous sur mesalertes.fr

mesalertes.fr
Service d'alertes citoyen

Pensez à indiquer votre adresse mail et votre numéro de portable.
Selon le type d'information vous recevrez un mail (info non urgente) ou un sms (info urgente).

Les horaires de la mairie

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

Dammartin sur Tigeaux

Ça se passe aussi à Dammartin-sur-Tigeaux

Colis de Noël et moment de convivialité

La municipalité et le CCAS invitent les Dammartinois de 70 ans et plus à un moment convivial avec la distribution de colis de fin d'année. Sous réserve de la situation sanitaire.
Faites-vous connaître avant le 30 novembre à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ou le samedi de 9h00 à 12h00.

NOUVEAU ! *Un marché le jeudi soir*

Depuis le 21 octobre, la mairie organise un marché local sur le parking de l'école. Au programme :

- **un maraîcher** (Jardin de Ste Avoye)
- **une rôtisserie** (Cricri Rôtisserie)
- **un foodtruck** (Route 77, Bella Rosa...)
- **un producteur de volaille et produits fermiers** (La Ferme du Moulin)
- **un caviste** (le P'tit Caviste)
- **un dépôt de pain** (boulangerie La Gourmandise)
- **un brasseur** (bières du Grand Morin)
- **une épicerie de produits en vrac** (Ethic & Tac Vrac)

Ce marché se tiendra tous les jeudis de 17h30 à 20h. Les Foodtruck fermeront quant à eux vers 21h. Venez nombreux !

DÉPOSE SAUVAGE D'ENFANT = DANGER

Les Représentants de Parents d'Elèves ont décidé cette année de dire STOP au mauvais stationnement ! Nous constatons bien trop de véhicules mal garés aux abords de l'école. Petit rappel du code de la route : les places handicapées, la piste cyclable, les passages piétons et les trottoirs ne sont pas des places de stationnement. **Un parking a été créé à la sortie du village (côté parc), en cas de place indisponible à l'église merci de vous en saisir.**

Appel aux bénévoles pour la sécurité de nos enfants.

Vous avez entre 18 et 99 ans ? Un peu de temps libre ? Envie de vous rendre utile et d'être au contact de la population Dammartinoise ? Cette mission est faite pour vous ! Les représentants de Parents d'élèves (RPE) se mobilisent pour trouver des personnes afin d'aider à la traversée des piétons aux abords de l'école de Dammartin-sur-Tigeaux (au niveau de l'église et de la départementale) et permettre d'inciter les véhicules à ralentir.

Si vous êtes intéressé merci de nous contacter par mail : rpe-dammartin-tigeaux@hotmail.fr
Nous sommes également joignables sur facebook : **RPE Dammartin sur Tigeaux/Tigeaux**

Soutenons nos commerces locaux

Commerçants et artisans, faîtes-vous connaitre !

Une page dédiée aux commerçants et artisans du village est en cours de création sur le site de la commune.
Celle-ci permettra de communiquer les informations utiles aux habitants : horaires d'ouverture, coordonnées, services de vente en ligne...
Faites-vous connaitre en remplissant le formulaire que vous trouverez dans la rubrique «Vie Locale» de notre site internet :
www.dammartinsurtigeaux.net

Conception & réalisation : kirkordesign.com - 06 10 61 27 93 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE